

RCS : CRETEIL
Code greffe : 9401

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de CRETEIL atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2021 B 01054
Numéro SIREN : 893 904 607
Nom ou dénomination : 22.55

Ce dépôt a été enregistré le 06/04/2021 sous le numéro de dépôt 8303

22.55

Société par actions simplifiée au capital de 20.000 €
Siège social : 4, rue Poirier - 94160 Saint-Mandé
893 904 607 RCS Créteil

(la « **Société** »)

ACTE CONSTATANT
LES DECISIONS COLLECTIVES UNANIMES DES ASSOCIES
PRISES PAR ACTE SOUS SEING PRIVE
LE 8 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un,
Le huit mars,

LES SOUSSIGNES :

- **Monsieur Jorge Prieto Martin,**
Fumeurant 7, rue du Révérend Père Lucien Aubry - 94120 Fontenay-sous-Bois,
Propriétaire de 680 actions

 - **Monsieur Damien Labdouche,**
Demeurant Bródy Sándor utca 46. IV em 1 - 1088 Budapest (Hongrie),
Propriétaire de 660 actions

 - **Madame Alexandra Menguy,**
Demeurant 6, allée Gobert - 78530 Buc,
Propriétaire de 660 actions
- Soit un total de 2.000 actions.

Agissant en qualité de seuls associés de la Société (les « **Associés** »), propriétaires de 2.000 actions d'une valeur nominale de 10 € chacune correspondant à l'intégralité du capital social et des droits de vote de la Société

Se référant à l'ensemble des documents nécessaires aux présents décisions communiqués aux Associés ou tenus à leur disposition au siège social dans les conditions et délais légaux,

Ont pris, conformément à l'article 20.2 des statuts de la Société, les décisions collectives unanimes suivantes :

PREMIERE DECISION

La collectivité des Associés

après avoir pris connaissance du projet de contrat de mandataire social à conclure entre la Société et Madame Alexandra Menguy en sa qualité de directeur général de la Société,

DS
AD

DS
JPM

DS
DL

Nomme en qualité de directeur général et pour une durée indéterminée avec effet à compter du 9 mars 2021 :

- **Madame Alexandra Menguy**, née le 12 mars 1985 à Bourgoin-Jallieu (38), de nationalité française, demeurant 6, allée Gobert - 78530 Buc,

Autorise la conclusion d'un contrat de mandataire social entre la Société et Madame Alexandra Menguy (le « **Contrat de Mandataire Social** ») ayant pour objet de préciser les termes et conditions d'exercice, de rémunération et de cessation de son mandat social de directeur général de la Société,

Prend acte que Madame Alexandra Menguy, en sa qualité de directeur général de la Société et conformément à l'article 16 des statuts de la Société, représentera la Société à l'égard des tiers et sera ainsi investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la Société dans la limite de l'objet social, sous réserve (a) des pouvoirs expressément dévolus aux décisions du président de la Société et aux décisions collectives des associés de la Société par les dispositions légales et les statuts de la Société et (b) des stipulations du Contrat de Mandataire Social et en particulier des « Décisions Importantes » prévues à son article 3.3 lesquelles nécessitent l'accord préalable et écrit du président de la Société, à savoir :

- (i) la prise de tout engagement, investissement ou désinvestissement, l'acquisition ou la cession de tout élément d'actif, mobilier ou immobilier, corporel ou incorporel, portant sur un montant supérieur à cinq mille euros (5.000 €), y compris lorsque ce montant est atteint à la suite d'engagements successifs d'un montant unitaire inférieur portant sur le même objet sur une durée de douze (12) mois consécutifs ;
- (ii) la création, la modification ou la cessation d'une activité, y compris toute décision relative à une dissolution d'une filiale de la Société ;
- (iii) la conclusion ou la modification, la décision de remboursement anticipé, ainsi que le refinancement de tout emprunt ou endettement par la Société ou l'une de ses Filiales sous quelque forme que ce soit ;
- (iv) la création de toute filiale et, à la suite de ladite création, toute décision ayant pour objet l'entrée d'un tiers au capital d'une filiale, le transfert de tout ou partie des titres d'une filiale, ainsi que la création de toute succursale ou agence ;
- (v) toute acquisition, cession ou prise de participation (en ce compris leurs modalités) dans une entité de quelque nature que ce soit, tout apport partiel d'actif, fusion ou scission, toute acquisition ou cession de fonds de commerce, la mise en place d'une location gérance ou la conclusion d'un contrat de franchise ;
- (vi) la conclusion, la modification ou la résiliation de toute convention réglementée (au sens de l'article L. 227-10 du Code de commerce), en ce compris la signature de tout contrat de travail avec la Société ;
- (vii) la signature d'une délégation de ses pouvoirs de directeur général de la Société au profit d'un tiers ;
- (viii) toute décision de cautionnement, aval ou garanties ou autres sûretés en faveur d'un tiers (y compris sur les actions de la Société) ;
- (ix) toute décision de confier tout mandat ou mission en vue de la cession de la Société ou de l'une de ses filiales,

Prend acte que Madame Alexandra Menguy a d'ores et déjà fait savoir qu'elle acceptait par anticipation le mandat social de directeur général de la Société.

DS
AD

DS
DL

DS
JPM

DEUXIEME DECISION

La collectivité des Associés

Décide de donner tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent acte à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

*
* *

Le présent acte constatant les décisions collectives unanimes des Associés est signé par l'ensemble des Associés conformément à l'article 20.2 des statuts de la Société et sera reporté à sa date dans le registre des délibérations des Associés.

DocuSigned by:
Jorge Prieto Martin
07C4C3DFE81B420...

Monsieur Jorge Prieto Martin

DocuSigned by:
[Signature]
CABD6FB692A84F9...

Monsieur Damien Labdouche

DocuSigned by:
[Signature]
55E71CB8203946D...

Madame Alexandra Menguy